

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-29-03-ST DG N° 036 RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE –
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CCDSV ET LE SEP
BRESSE DOMBES SAÔNE**

Monsieur Thierry GROSSAT, conseiller délégué à la Gestion des Réseaux, indique à l'assemblée que la CCDSV, le SEP Bresse Dombes Saône et la commune de Trévoux proposent de se (re)grouper, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique.

Ce groupement de commande a pour objectif la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux connexes (mais relevant des compétences respectives des cosignataires), situés Grande rue à Trévoux. Les limites du chantier Lesdits travaux consistent en :

- La création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées (mise en séparatif), relevant de la compétence de la CCDSV ;
- La création d'un réseau d'eaux pluviales (mise en séparatif), relevant de la compétence de la commune de Trévoux ;
- La réhabilitation et renforcement des canalisations d'eau potable, relevant de la compétence du SEP Bresse Dombes Saône.

La CCDSV est désignée coordonnateur du groupement, chargé de la gestion des procédures.
Le projet de convention du groupement de commande est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention (A. Iacovelli).

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune, le SEP Bresse Dombes Saône et la CCDSV pour la réalisation des travaux d'assainissement, d'eau potable et eaux pluviales sur la Grande rue, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation de travaux d'assainissement, d'eau potable et eaux pluviales sur la Grande rue ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de groupement de commande, ainsi que toutes les pièces et/ou avenants susceptibles d'y être rattachés ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer, pour le compte de la commune, les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découlent.

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

